

**ADMISSION À LA CLASSE D'EMPLOIS PAR VOIE DE RECLASSEMENT**  
**ANQ – MAPAQ – MEES – RETRAITE QUÉBEC – SAAQ**  
**PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016 AU 31 MARS 2019**

MINISTÈRE OU ORGANISME	DOSSIERS VÉRIFIÉS	RESPECT DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ÉNONCÉES À L'ANNEXE 2 DE LA DIRECTIVE CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE LA RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES		RESPECT DES CONDITIONS MINIMALES D'ADMISSION À LA CLASSE D'EMPLOIS ÉNONCÉES À LA DIRECTIVE CONCERNANT LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET SA GESTION ET À LA DIRECTIVE CONCERNANT LA CLASSIFICATION (100) ET LA GESTION DES EMPLOIS DE CONSEILLERS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LEURS TITULAIRES	
		Oui	Non	Oui	Non
ANQ	12	12	0	12	0
		100 %	0 %	100 %	0 %
MAPAQ	24	22	2	24	0
		92 %	8 %	100 %	0 %
MEES	24	24	0	22	2
		100 %	0 %	92 %	8 %
RETRAITE QUÉBEC	25	25	0	25	0
		100 %	0 %	100 %	0 %
SAAQ	24	24	0	24	0
		100 %	0 %	100 %	0 %
<b>Totaux</b>	<b>109</b>	<b>107</b>	<b>2</b>	<b>107</b>	<b>2</b>
<b>Résultats en %</b>	<b>100 %</b>	<b>98 %</b>	<b>2 %</b>	<b>98 %</b>	<b>2 %</b>

**Commentaires formulés :**

MAPAQ : « Le Ministère prend acte des recommandations et procédera aux ajustements demandés. Parallèlement, il poursuit ses échanges avec le SCT pour éclaircir certains aspects de la réglementation de manière à en assurer une application uniforme. »

MEES : « Nous sommes heureux de constater que, pour la très grande majorité des dossiers vérifiés, la réglementation a été respectée. La Direction des ressources humaines prend acte de la recommandation qui lui est adressée et souscrit entièrement à celle-ci. Nous estimons d'ailleurs que cet exercice de vérification constitue une autre opportunité d'améliorer nos pratiques et nos processus. »

Équipe : Mame Makhtar Beye, Julie Fortin, Sandra Harvey et Isabelle Pageot